

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze le 18 février à 20 heures 00

Date de convocation :
13/02/2015
Date d'affichage :
25/02/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRÉSENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L
ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M
ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

OBJET :
Ajout de deux
délibérations à
l'ordre du jour

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour de ce conseil deux délibérations :

- Vote de l'affectation du résultat 2014/2015
- Augmentation des charges pour les logements communaux suite à une demande du trésor public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour.



Voté avec : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze le 18 février à 20 heures 00

Date de convocation :
13/02/2015
Date d'affichage :
25/02/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L

ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Destine le produit des coupes des parcelles 20A et 29 à l'affouage en futaie affouagère et le produit des coupes 7 et 32 au nettoyage basé sur le volontariat
- Arrête le règlement d'affouage qui est consultable en mairie et sur le site : www.buffignecourt.fr
- Après avoir engagé durant l'hiver 2014 une information auprès de la population pour connaître les personnes intéressées pour bénéficier de l'affouage sur pied en 2014-2015 (l'affouage étant partagée par feu, sont admis au partage de l'affouage les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation du rôle), arrête le rôle (liste annuelle des affouagistes) de l'affouage 2014-2015 (voir ci-dessous)
- Fixe le montant total de la taxe d'affouage à 1250€; ce montant étant divisé par le nombre de bénéficiaires de l'affouage arrêté dans le rôle d'affouage sur pied 2014-2015, le montant de la taxe d'affouage s'élèvera pour cette campagne à 50€ par affouagiste.
- Fixe le montant du nettoyage dans les parcelles 7 et 32 à 20€ par volontaire. Les volontaires étant au nombre de 6. Soit un total de 120€

OBJET :
Affouage et nettoyage
2014-2015

- Fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :
 - ⇒ Les affouagistes inscrits sur la liste de la campagne 2014-2015 se verront délivrer des houppiers et/ou du taillis et des arbres marqués par une croix à la griffe ou à la peinture précisant le numéro du lot.
 - ⇒ L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants :
 - DUCHET Christel
 - GRANDGIRARD Emmanuel
 - KOOS Arnaud
- Les délais d'exploitation (vidange comprise) et d'enlèvement sont fixés au 31 octobre 2015, en cas d'intempéries empêchant la vidange le délai sera prolonger d'autant. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé son exploitation, il sera déchu de ses droits sur le lot attribué.
 - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque lot seront spécifiées dans le document figurant en annexe 4 et 5 du règlement d'affouage.
 - ⇒
- Autorise le Maire à signer tout document afférent

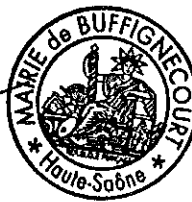
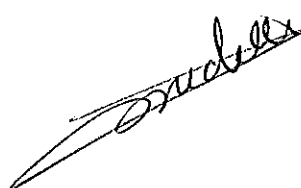
Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :



Envoyé en préfecture le 25/02/2015

Reçu en préfecture le 25/02/2015

Affiché le 25/02/15

LISTE AFFOUAGISTES 2014/2015

BERNARD Frédéric
BOULET Jean Pierre
CHARIOT Emile
DAUBIER Bernard
GRANDGIRARD Emmanuel
GUINCHARD Pierre
HUGUIN René
INVERNIZZI Fabrice
KOOS Arnaud
KOOS Jacques
LUZET Fabrice
MOUROT Ernest
MOUROT Marcel
PERRIN Hubert
PETRIGNET Jean-Michel
PETRIGNET Sébastien
POTHIER Jérôme
POTHIER Joël
POTHIER Michel
POTHIER Paul
PUYBARREAU Thierry
RAISON Thérèse
SALADIN Béat
SCHOKKER David
SUCHET Joël



Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze le 18 février à 20 heures 00 .

Date de convocation :
13/02/2015

Date d'affichage :
25/02/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L

ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

OBJET :
Augmentation des charges pour les logements communaux

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise lors du conseil municipal du 03/02/2015 à savoir l'augmentation des charges pour les logements communaux. Une augmentation de 3.50€ par logement avait été décidée soit 13.50€.

Madame le Maire explique que Monsieur le Percepteur nous a précisé que le montant des charges ne peut comporter de centimes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les charges de 4€ et non 3.50€ ce qui fera un total de charge pour chaque appartement de 14€

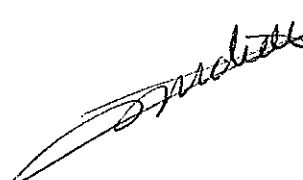
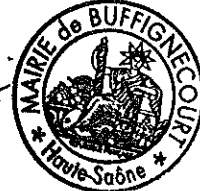
Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :

70106
Code INSEEBUFFIGNECOURT
CommuneEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUCHET Christel, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 88 379.77 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

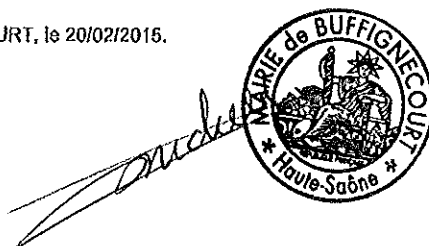
Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	8
VOTES : Contre 0 Pour 8	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 112.72 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	71 267.05 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	86 379.77 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-13 398.34 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-8 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E -21 398.34 €
AFFECTATION = G	=G+H 86 379.77 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	21 398.34 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	64 981.43 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par DUCHET Christel, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/02/2015 et de la publication le 20/02/2015.

A BUFFIGNECOURT, le 20/02/2015.





Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze le 18 février à 20 heures 00 .

Date de convocation :
13/02/2015
Date d'affichage :
25/02/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L

ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

OBJET :
Vote compte de gestion assainissement 2014

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame DUCHET Christel :

Après s'être fait présenter le compte de gestion assainissement de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur DEROY Marc, Receveur Municipal, accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget assainissement.

Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze le 18 février à 20 heures 00

Date de convocation :
13/02/2015
Date d'affichage :
25/02/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L

ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

OBJET :
Vote compte de
gestion CCAS 2014

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame DUCHET Christel :

Après s'être fait présenter le compte de gestion CCAS de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur DEROY Marc, Receveur Municipal, accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

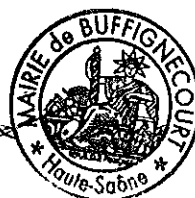
Le conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget CCAS.

Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire



Pour extrait conforme :



Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze le 18 février à 20 heures 00 .

Date de convocation :
13/02/2015
Date d'affichage :
25/02/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E,
KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L

ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame DUCHET Christel :

Après s'être fait présenter le compte de gestion commune de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur DEROY Marc, Receveur Municipal, accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget commune.

Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire



Pour extrait conforme :



Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze le 18 février à 20 heures 00

Date de convocation :
13/02/2015
Date d'affichage :
25/02/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L

ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuration POTHIER M

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif de la commune pour l'année 2014 comme suit :

Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Madame Le Maire ne vote pas le compte administratif

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif assainissement pour l'année 2014 comme suit :

Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Madame Le Maire ne vote pas le compte administratif

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2014

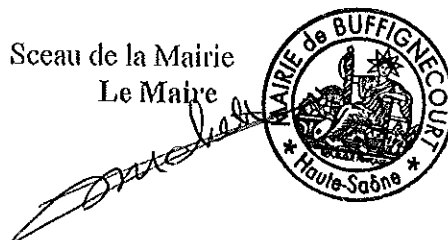
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif CCAS pour l'année 2014 comme suit :

Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Madame Le Maire ne vote pas le compte administratif

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire



Pour extrait conforme :

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze le 18 février à 20 heures 00 .

Date de convocation :
13/02/2015
Date d'affichage :
25/02/2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, GRANDGIRARD E, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L

ABSENT EXCUSE : SAUTER C procuracy POTHIER M

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

OBJET :
Prix concessions
cimetière

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal à partir de ce 18/02/2015 comme suit :

- Concession trentenaire :
1 place (1m X 2m) : 50€
2 places (2 m X 2m) : 75€
- Concession cinquantenaire :
1 place (1 m X 2 m) : 100€
2 places (2 m X 2 m) : 150€

Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :